



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques

Réf. :

MENDE, le 21 juin 2017

Affaire suivie par : Marie-Claire Vioulac

☎ 04 66 49 67 80

Mél : marie-claire.vioulac@lozere.gouv.fr

Commission de suivi de site (CSS) des anciens sites miniers d'uranium de Lozère exploités par la société AREVA

Réunion du Jeudi 20 juin 2017

Le 20 juin 2017, à 14 heures 30, la Commission de suivi de site des anciens sites s'est réunie à la salle des fêtes du Cellier, commune de Saint Jean de Fouillouse, sous la présidence de Monsieur Thierry OLIVIER, Secrétaire Général de la préfecture de Lozère.

Étaient présents :

M. Denis PERU, DREAL/ UID 30-48, accompagné de M. Christian VIEILLEDENT, Mme Isabelle BLANC POTARD, responsable territoriale des anciens sites miniers uranifères - AREVA Mines, accompagnée de Mme Claire MERLE, stagiaire chez Aréva.
M. Laurent SZULAK, MICA Environment.
M. Bernard BAYLE, trésorier de la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique et président de la société de pêche locale,
M. Michel MAZEL, vice-président de l'association des communes minières de France
M. Yves BERTHUIT, chef du pôle territorial centre – Direction départementale des territoires
Mme Marie-Claire VIOULAC, Chef du BCPEP à la Préfecture de Lozère.

Absents excusés :

Mme Albane BEAUPOIL, représentante de la délégation départementale de l'ARS
Le président de la commission locale de l'eau du SAGE du Haut Allier
M. Emmanuel LEDOUX, membre du groupe d'expertise pluraliste du Limousin
Le président de l'association Lozérienne de Protection de l'Environnement (ALEPE).

.../...

Ordre du jour :

- résultats de l'auto-surveillance environnementale 2016
- point sur les suites données aux mesures de radon dans les habitations
- point sur les dossiers d'arrêt définitif de travaux miniers « Pierres plantées » et « Ville-
ret »
- Questions diverses.

Monsieur le secrétaire général accueille les membres de la CSS, pour cette réunion annuelle concernant les anciens sites miniers d'uranium de Lozère exploités par la société AREVA.

Compte tenu qu'aucun point inscrit à l'ordre du jour n'appelle un vote, le quorum n'est pas exigé. Il propose alors de commencer la réunion et rappelle l'ordre du jour. Il donne la parole à l'exploitant et l'invite à présenter les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Résultats de l'auto- surveillance environnementale des sites miniers uranifères de Lozère pour l'année 2016

Mme Isabelle Blanc-Potard présente tout d'abord les résultats de la surveillance environnementale des sites miniers uranifères de Lozère pour l'année 2016. Cette surveillance concerne les sites du Cellier, du Villeret, des Pierres Plantées et des Bondons. Les contrôles effectués dans l'environnement concernent, l'air, le milieu aquatique, la chaîne alimentaire et les eaux souterraines. Les résultats sont communiqués à la DREAL selon une périodicité fixée par arrêté préfectoral qui diffère selon les sites.

La DREAL confirme que les résultats sont bien communiqués selon le calendrier établi.

Les résultats de cette surveillance environnementale sont repris dans le diaporama ci-joint.

A la question du secrétaire général sur les raisons de « l'accident » observé en 2014 (baisse continue depuis 2010 et remontée en 2014) sur la courbe de suivi des concentrations en sulfates depuis 2008, Mme Blanc-Potard indique qu'ils n'ont pas d'explication. Ce même phénomène est observable sur la courbe de l'évolution de la teneur en radionucléides en 2010.

Elle rappelle les résultats singuliers observés sur le lait en 2014. Il avait en effet été constaté une forte augmentation de la DEAA pour le lait, due à la présence de polonium. AREVA a procédé à de nouvelles analyses sur le lait du même troupeau en 2015 et sur des prélèvements d'herbes et de terres sur les champs avoisinants. De cette analyse, il en est ressorti l'absence de marquage au Polonium 210 dans les nouveaux prélèvements réalisés. Elle ajoute que les analyses sur les poissons vont être réalisées très prochainement ; la pêche électrique se déroulant le 22 juin prochain.

A la question de M. Bayle sur le fait de savoir si une étude épidémiologique sur les cancers avait été conduite sur le territoire des anciennes mines, le secrétaire général indique qu'il n'existe pas en Lozère de registre du cancer (recensement et recueil de façon permanente les cancers diagnostiqués) qui permet d'avoir, contrairement à l'étude épidémiologique, un recul sur l'évolution de la situation sur plusieurs années. Il indique aussi que le préfet intervient afin d'obtenir la création de ce registre en Lozère.

A la question de M. BERTHUIT sur la capacité des bassins de rétention à recevoir les eaux en cas d'épisode exceptionnel, question qui interpelle suite aux événements produit dernièrement sur le plateau de Costaros, en Haute Loire, à quelques km des lieux, Areva répond que les bassins ont été réalisés en 2006, qu'elle ne dispose pas immédiatement des données qui puissent justifier leur dimensionnement et rappelle que sur la période de 1993-2016, l'intensité maximum de pluie enregistrée sur une journée est de 119 mm, le 23 septembre 1994 et aucun problème n'avait été observé alors.

2. Point sur les suites données aux mesures de radon dans les habitations

Mme Isabelle Blanc-Potard rappelle la méthodologie mise en place, à savoir le recensement des zones de réutilisation des stériles miniers par des campagnes de repérage menée par survols héliportés puis confirmés par des contrôles au sol. AREVA a ensuite mis en œuvre le protocole fixé par l'instruction ministérielle du 8 août 2013, qui a donné lieu au recensement de 6 cas dit « discussions confirmés » dont la DEAA moyenne est comprise entre 0,3 mSv/an et 0,6 mSv/an, dont 1 cas est reclassé en travaux. Une fiche sur l'évaluation des travaux et une estimation globale du bien a été réalisé par le CSTB pour le compte d'Areva. Cette fiche devrait être transmise à la DREAL au 2ème semestre 2017.

Une réunion AREVA et le ministère chargé de l'environnement, prévue le 3 juillet 2017 au ministère, devrait fixer une méthodologie nationale d'actions. Par contre le financeur de ces opérations ne devrait être désigné qu'à l'automne.

Le diaporama présenté en séance est joint au présent relevé de conclusions.

3. Point sur les dossiers d'arrêt définitif de travaux miniers « Pierres plantées » et « Villeret ».

Mme Isabelle Blanc-Potard rappelle que les différents sites d'Areva en Lozère ne sont plus exploités depuis de nombreuses années, pour autant, elle en assure la responsabilité. Areva souhaite maintenant engager la procédure d'arrêt définitif de travaux miniers, ce qui conduira à libérer Areva de sa responsabilité par la suite (sauf en cas d'événements graves de type effondrement, pollution ... ou l'ancien concessionnaire pourra alors être recherché). Celle-ci ne peut intervenir qu'à l'issue d'une procédure encadrée par le code minier, qui comprend les étapes suivantes :

- déclaration d'arrêt de travaux par Areva
- examen du dossier par la DREAL tant sur la forme que sur le fond
- consultation des communes concernées sur le dossier complet
- prescriptions possibles de mesures par la DREAL (AP 1)
- vérification de la conformité des mesures prescrites
- délivrance du titre minier (AP 2).

M. Michel MAZEL indique que l'association des communes minières de France est présente pour aider, en cas de besoin, les communes concernées, appelées à se prononcer lors de la phase de consultation.

En question diverse, M. le secrétaire général demande de connaître, s'il n'est pas confidentiel, le budget consacré à la surveillance et à l'entretien des anciens sites miniers en Lozère, sous la responsabilité d'Areva. A l'issue de la réunion, Mme Isabelle Blanc-Potard fait part des éléments de réponse. Le coût annuel du suivi environnemental des sites de Lozère est d'environ 210 000 euros. Ce montant ne tient pas en compte les diverses études complémentaires ni les gros travaux ponctuels d'entretien (ex : réfection de bassins) ou de curage de sites (Sapet/Pierres Plantées).

Après un dernier tour de table sur les éventuelles questions diverses, le secrétaire général remercie les participants et lève la séance à 16 heures.

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général


Thierry OLIVIER

